

**Délibération n°2019-06-14g****Réf. Nomenclature « Actes » : 4.11**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Création d'un poste au grade d'adjoint administratif territorial à compter du 1<sup>er</sup> février 2020

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	75
Pouvoirs	8
Votants	83

**L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 18h00**, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Nathalie Peyrat** est nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Marine Belle</b>	à	Christophe Arffeuilère	<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot
<b>Jean-Paul Bourre</b>	à	Marie-Hélène Pommier	<b>Éric Cheminade</b>	à	Nathalie Delcouderc-Juillard
<b>Nathalie Le Gall</b>	à	Jean-François Michon	<b>Daniel Mazière</b>	à	Claude Bauvy
<b>Dominique Miermont</b>	à	Francis Roques	<b>Jerôme Valade</b>	à	Jean Valade

- Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpéche) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Geneviève Disdero (Gilles Benezzy) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- Élus absents et non-représentés :**

Gilles Chazal ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Bernard Maupomé ; David Poigneau ; Sylvie Prabonneau ; Valérie Serrurier ; Geneviève Serve ; Jean-Michel Taudin.

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations du fonctionnaire ;*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;*

*Vu le tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté le 26 septembre 2019 ;*

**Délibération n°2019-06-14g**

Envoyé en préfecture le 16/12/2019  
 Reçu en préfecture le 16/12/2019  
 Affiché le  
 ID : 019-200066744-20191212-201906146-DE

Le président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de créer les emplois correspondants par délibération.

Considérant que les besoins du service nécessitent le recrutement à temps complet d'un(e) coordonnateur(trice) SPANC au sein de la direction générale adjointe environnement et aménagement de l'espace ;

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, au grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C, à temps complet, soit 35 heures, faisant fonction de coordonnateur(trice) SPANC au sein de la direction générale adjointe environnement et aménagement de l'espace, dont les missions principales sont les suivantes :
  - assurer le bon déroulement du calendrier de mise aux normes et le suivi du parc d'installations,
  - assurer le suivi technique, administratif et financier du service, notamment des prestations confiées dans le cadre d'un marché public à bons de commande.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2019



Le président,  
Pierre Chevalier